Marianne symbole République Française
Logo Atout France
Signature du contrat de destination Bretagne

Contrat de destination - Bretagne

Bretagne

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.

La marque s'appuie sur un positionnement durable, en valorisant le slow-tourisme et l'expérience authentique via 5 axes prioritaires : bord de mer, nature et itinérance, voyager responsable, culture et patrimoine, gastronomie.

Contrat de destination de marque mondiale

Le Contrat de Destination Bretagne met ainsi particulièrement l'accent sur la promotion de la destination, mais également sur la veille et l'observation ou encore sur l'enjeu crucial de la transformation durable de l'offre touristique.

Objectifs à atteindre :

- Faire de la Bretagne une destination pionnière sur les enjeux de développement touristique durable
- Contribuer à la meilleure répartition des flux dans le temps et l'espace pour faire bénéficier tous les territoires du tourisme
- Accroître la part des clientèles famille et DINK's en proposant notamment des voyages en dehors de vacances scolaires, allonger la durée des séjours
- Développer l'image et la notoriété spontanée de la destination sur les marchés ciblés.

Carte des contrats cadre et contrats de destination

Carte contrats cadre et destinations 2025